

Séance du conseil municipal

**SÉANCE DU 12/12/2024**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Fernand CABEZA, Bernard ALBERT, Jean CARMIER, Léo ETIENNE, Stéphane ROBERT, Annick , Chrystelle COMBES, Sandra GENESTE, et Galdric MONTANOLA.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :** Olivier ROUCHE

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Christophe DELSENY, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean CARMIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**Point A – Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2024**

*Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

**Point B – Vote pour une indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal avec :

- 7 Voix **POUR**.
- 1 Voix **Abstention**.

**Point C – Vote pour la validation par le conseil municipal de la proposition d'accord entre les époux Wendels et Fernand Cabeza :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

**Point D – Vote pour la modification des statuts du syndicat intercommunal d'Ile sur Têt.**  
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.*

**Point E** – Vote pour le choix de convention de participation pour la prévoyance maintien de salaire et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque prévoyance des agents souscrite par le centre de gestion des Pyrénées Orientales  
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.*

**Point F** – Vote pour l'arrêt du bail emphytéotique entre la commune et Monsieur Jean Claude Delseny  
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR** l'arrêt du bail emphytéotique et intégration de la voirie dans le domaine public communal.*

**Point G** - Vote pour l'achat à l'Euro symbolique de la parcelle A 699  
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.*

**Point H** - Vote pour la limitation de la vitesse à 30km/h au hameau de Marcevol en agglomération.  
*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.*

**Questions diverses :**

***Maison La Bergerie à Marcevol :** Stéphane Robert a été informé de l'existence de problèmes impliquant des ouvrants (fenêtre, porte,), la présence d'une ouverture dans un mur, de tiroirs endommagés, etc. Fernand Cabeza et Stéphane Robert se sont rendus sur place pour s'assurer de la réalité de ces problèmes et leur niveau de gravité. Il a été décidé de mandater une entreprise afin de régler les dysfonctionnements relatifs aux ouvrants. Des solutions seront recherchées pour les autres points. Une vérification de l'état des lieux d'entrée sera effectuée.*

Personne de demandant plus la parole, Monsieur le Maire clos le conseil à 19h45.